



Communiqué

3^{ème} session de la Commission d'Aide à la Production des Œuvres Cinématographiques au titre de l'année 2025

La Commission d'Aide à la Production des Œuvres Cinématographiques a tenu sa troisième session au titre de l'année 2025, du 11 au 21 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur AMINE NASSEUR, avec la présence des membres suivants : Mesdames BOUCHRA MAZIH, SELOUA EL GOUNI, ZINEB WAKRIM, CHANAZ EL AKRICHI et KHADIJA FEDDI et Messieurs FOUAD CHALLA, ABDEKARIM DOUICHI, SIDI MOHAMED ESSAOUDI, SIDI MOHAMED DRISSI et ABDELLAH SADIK.

Dans la catégorie de la fiction et de documentaire, la Commission a examiné pour l'avance sur recettes avant et après production :

- Un (01) long métrage de fiction candidat à l'avance sur recettes après production ;
- Deux (02) courts métrages candidats à l'avance sur recettes après production ;
- Cinquante et un (51) projets de longs métrages candidats à l'avance sur recettes avant production ;
- Huit (08) projets de courts métrages candidats à l'avance sur recettes avant production ;
- Vingt (20) projets candidats pour la contribution à l'écriture du scénario.

Dans la catégorie des documentaires sur la Culture, l'Histoire et l'Espace Sahraoui Hassani, la Commission a examiné :

- Un (01) film documentaire candidat à l'avance sur recettes après production.
- Vingt-cinq (25) projets de documentaires candidats à l'avance sur recettes avant production

Au terme des délibérations, la Commission a retenu les projets suivants :

I. FILMS DE FICTION ET DOCUMENTAIRES :

1. Avance sur recettes après production :

- Un montant de cent mille dirhams (100.000 DH) est accordé au film de court métrage intitulé **LE REGRET/ نعم** présenté par la société PUBLIC MEDIA PROD AND EVENTS et réalisé par ABDELILAH MOUJANI.
- Un montant de cent mille dirhams (100.000 DH) est accordé au film de court métrage intitulé **RAKM MAJHOUL/ رقم مجهول** présenté par la société GALA PROD et réalisé par HAMID OUYADRI.

2. Avance sur recettes avant production :

- Un montant de trois millions sept cent mille dirhams (3.700.000 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **COURS, ET SANS TRISTESSE** présenté par la société ALI’N PRODUCTIONS qui sera réalisé par NABIL AYOUCH, d’après son propre scénario.
- Un montant de trois millions cinq cent mille dirhams (3.500.000 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **LES PATISSIERES DE OKACHA** présenté par la société ELITE FILMS qui sera réalisé par KAMAL KAMAL, d’après le scénario de ASMAE KEBIR et KAMAL KAMAL.
- Un montant de trois millions cent mille dirhams (3.100.000DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **LA CORDE** présenté par la société BOOSTART PRODUCTION qui sera réalisé par ABDELILAH ZIRAT, d’après le scénario de FOUAD EL MOUSSAOUI et ABDELILAH ZIRAT.
- Un montant de deux millions sept cent mille dirhams (2.700.000 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **MAMAN JE T'AIME بما نبغك** présenté par la société ZORBA PROD qui sera réalisé par ABDELILAH EL JAOUHARY, d’après son propre scénario.
- Un montant de deux millions cinq cent mille dirhams (2.500.000 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **NULLE PART AILLEURS QU'ICI لا مكان غير هنا** présenté par la société JANA PROD qui sera réalisé par SELMA BARGACH, d’après son propre scénario.
- Un montant de deux millions cinq cent mille dirhams (2.500.000 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **الضحك ورا الميت خسارة** présenté par la société JR PROD qui sera réalisé par RABII CHAJID, d’après le scénario de MOHAMED BASSOU.

- Un montant de deux cent mille dirhams (200.000 DH) est accordé au projet de film de court métrage intitulé **THE LAST MOVE** حرب الرقعة présenté par la société ADM PRODUCTION qui sera réalisé par RASHID AIT DAOUD, d'après son propre scénario.
- Un montant de deux cent mille dirhams (200.000 DH) est accordé au projet de film de court métrage intitulé **DES ÂMES COUPABLES** أرواح مذنبة présenté par la société DS PROD qui sera réalisé par NAIMA ZIANI, d'après le scénario de DRISS SAWAB.

3. Contribution à l'écriture de scénario :

- Un montant de cent mille dirhams (100.000 DH) est accordé au projet d'écriture de long métrage intitulé **LE DERNIER LION** présenté par la société LIBERTE FILMS d'après le scénario de SARA SELLAMI et VINCENT MELILLI.
- Un montant de cent mille dirhams (100.000 DH) est accordé au projet d'écriture de long métrage intitulé **AWISHA & AL-HARAZ** présenté par la société MAGIC PICTURES d'après le scénario de MOHAMED HICHAM REGRAGUI.
- Un montant de quatre-vingt-dix mille dirhams (90.000 DH) est accordé au projet d'écriture de long métrage intitulé **LA DERNIERE CHANCE** présenté par la société LUMIERE FILMS d'après le scénario de ZAKIA EL HAMDI.
- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet d'écriture de long métrage intitulé **DORIGIN** présenté par la société LA PROD d'après le scénario de MERIEM ABID.
- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet d'écriture de long métrage intitulé **LAISSEES-POUR-COMpte** présenté par la société ARTS ET TECHNIQUES AUDIOVISUELS d'après le scénario de KENZA TAZI.
- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet d'écriture de long métrage intitulé **LA DERNIERE GUERRIERE DE L'ATLAS** présenté par la société AGATE FILMS d'après le scénario de MOHAMED BOUFTAS.
- Un montant de quatre-vingt-dix mille dirhams (90.000 DH) est accordé au projet de développement du long métrage documentaire intitulé **A L'OMBRE DE LA LUMIERE** présenté par la société IRISPROD d'après le scénario de MERIEM ADDOU.

- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet de développement du long métrage documentaire intitulé **على حافي طنجة وغرنطة** présenté par la société AFRO MOROCCO EVALOUZI d'après le scénario de MOUNIA ELGOUMI.

4. Contribution à la réécriture de scénario :

- Un montant de quatre-vingt-dix mille dirhams (90.000 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé **POTES** présenté par la société TAMAWAYT PRODUCTION qui sera réalisé par HAMZA ATIFI d'après son propre scénario.
- Un montant de quatre-vingt-dix mille dirhams (90.000 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé **BIN LEMDOUNE بين المدون** présenté par la société PLOT PICTURES qui sera réalisé par MOHAMED MOUNNA d'après le scénario de AHMED EDDAFIRI.
- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé **CE PASSÉ-LÀ** ou **LE LOUP NOIR** présenté par la société HERACLES PRODUCTIONS qui sera réalisé par AMNA FERHATI et JILALI FERHATI d'après le scénario de AMNA FERHATI.
- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé **OR VS ARGENT** présenté par la société GOLDEN MOVIE PRODUCTION qui sera réalisé par MOHAMED KARRAT d'après son propre scénario.
- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé **LES ÉCHOS DU PASSÉ** présenté par la société ONEPIC PRODUCTION qui sera réalisé par AHMED BAIDOU d'après son propre scénario.
- Un montant de quatre-vingt mille dirhams (80.000 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé **JELLOUL, SFIA ET LA COLLINE** présenté par la société BOUCHTA VISION qui sera réalisé par MUSTAFA FARMATI d'après son propre scénario.

II- FILMS DOCUMENTAIRES SUR LA CULTURE, L'HISTOIRE ET L'ESPACE SAHRAOUI HASSANI :

1. Avance sur recettes après production :

- Un montant de deux cent mille dirhams (200.000 DH) est accordé au film documentaire intitulé **لغيز** présenté par la société LA CASA PRODUCTION, réalisé par EL HAFD MALAINE.

2. Avance sur recettes avant production :

- Un montant de huit cent mille dirhams (800.000 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **الذهب** présenté par la société ZOOM 313 qui sera réalisé par MOHAMMED ZEGHOU, d'après le scénario de TAFRAH CHEIKH MAOULAININ.
- Un montant de huit cent mille dirhams (800.000 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **DAILOUL** présenté par la société LMK PRODUCTION qui sera réalisé par SAID SLIMANI, d'après le scénario de LALLA KHADIJATTOU DADDA.
- Un montant de huit cent mille dirhams (800.000 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **CAMPANIA** **الكونفانيه** présenté par la société MEDIA PROD qui sera réalisé par AMIN BENSLIMANE, d'après le scénario de ZINE EL AABIDINE CHARAFDDINE.
- Un montant de sept cent cinquante mille dirhams (750.000 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **L'EAU DE NOE** présenté par la société ESPACE EVENEMENT qui sera réalisé par MARIAM AIT BELHOUCINE, d'après le scénario de OTHMANE SAILOUM.
- Un montant de sept cent cinquante mille dirhams (750.000 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **DAME ARGANE DU DESERT** **سيدة أركان بالصحراء** présenté par la société AGATE FILMS qui sera réalisé par MOHAMED FADEL CHEIKH MAOULAININ, d'après le scénario de SAID LAABIDI.
- Un montant de sept cent cinquante mille dirhams (750.000 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **PACOU** **باكو** présenté par la société ASSDAM VISION qui sera réalisé par SIDI SALEK EL BOUDNANI, d'après son propre scénario.

3. Contribution à la réécriture de scénario

- Un montant de cinquante mille dirhams (50.000 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **رحلة الترفس** présenté par la société N-FILMS qui sera réalisé par NOUREDDINE AGHARAS, d'après le scénario de AHMED MITRAQ.